

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 Mai 2014

L'an deux mille quatorze le vingt-trois mai à 17h30, le Conseil Municipal de la commune de Chamboulive, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Noël MARTINIE, Maire.

Date de convocation : 12 Mai 2014

Secrétaire de séance : Marion NEYRAT-DUSSON

Etaient présents : Noël MARTINIE, Bernard GOURINEL, Jean-Luc RONDEAU, Marion NEYRAT-DUSSON, Betty DESSINE, Annie GAUVREAU, Julie LUC, Philippe MADRANGES, Elina MALATERRE, Thierry MARANDE, Olivier MARTINIE, Pierre COULOUMY, Marc DANDALEIX, Marie-Josée LEYRAT

Etait excusée : Isabelle DOULCET

Avait donné pouvoir : Isabelle DOULCET à Bernard GOURINEL

Affaires délibérées

Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 avril 2014

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Acquisition tracteur-tondeuse-broyeur

Mme Marie-Josée LEYRAT ne prend part ni au débat ni au vote de cette question

Il est rappelé aux membres de l'assemblée le débat lors de la séance du 17 avril dernier relatif à l'acquisition d'un tracteur et d'un broyeur. Aucune décision n'avait pu être prise lors de ce conseil et la question avait dû être ajournée.

A la suite de ce conseil, une panne importante ayant été constatée sur un autre matériel (tondeuse), et compte-tenu de l'urgence à acquérir ce matériel d'entretien, décision a été prise de lancer une consultation pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse et d'un broyeur qui viendrait remplacer l'ensemble de l'ancien matériel non réparable.

Trois entreprises ont été consultées et deux offres ont été reçues (Doussaud Equip Jardin à Uzerche et La Chamboulivoise à Chamboulive).

Le conseil municipal, après s'être fait expliquer dans le détail l'ensemble des offres et le montant de chacune d'entre elles, décide à l'unanimité de retenir l'offre de Doussaud Equip Jardin pour le John Deere 1026R, 25CV + Tondeuse + bac ramassage + broyeur déportable pour un montant de 24 480 € TTC et autorise Monsieur le Maire à effectuer l'acquisition dans les meilleurs délais.

Les membres de l'assemblée acceptent dans le même temps la proposition de l'entreprise DOUSSAUD EQUIP JARDIN de paiement en deux fois sans frais de ce matériel. Une convention sera signée par les deux parties pour les modalités de paiement.

Travaux voirie rurale 2014

Monsieur Olivier MARTINIE ne prend part ni au débat ni au vote de cette question

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que décision avait été prise lors du précédent conseil de procéder à la réfection de la voirie rurale de **la Robertie**.

Une consultation a été lancée pour ce programme et deux offres ont été reçues : une de l'entreprise SIORAT et l'autre de l'entreprise EUROVIA, l'entreprise MARUT n'ayant pas souhaité répondre.

Les résultats de la consultation font apparaître les montants suivants :

- SIORAT : 12 721.60 € HT soit 15 265.92 € TTC
- EUROVIA : 17 035.00 € HT soit 20 442.00 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres décident de retenir l'offre de l'entreprise SIORAT pour un montant de 15 265.92 € TTC et chargent Monsieur le Maire de faire procéder à ces travaux.

D'autre part, le conseil municipal décide de procéder à des travaux de réfection de voirie entre Orliac de Virolle et la Croix d'Orliac pour un montant de 2800.00 € TTC. Ces travaux seront réalisés par la régie du Département.

Décision modificative n° 1 au budget communal

La décision modificative n°1 est approuvée à l'unanimité comme suit :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
020 – Dépenses imprévues	2 000.00	
2151- Dépense Voirie rurale 2014		2 000.00
21571 – Dépense Tracteur-broyeur		3 640.00
1328- Subvention tracteur-broyeur		3 640.00

Travaux local commercial : validation de l'APS et lancement de la consultation

Mme Elina MALATERRE ne prend part ni au débat ni au vote de cette question

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 février dernier, décision avait été prise de procéder à des travaux dans le dernier local commercial libre à côté de la boucherie et ce, suite à la demande de création d'un nouveau commerce. L'architecte, Virginie DEVAUX, ayant réalisé l'avant- projet sommaire de ce nouveau local commercial, celui-ci est présenté au conseil municipal.

Puis le détail estimatif est exposé comme suit :

Lot	Montant HT
1- Maçonnerie	10 129.50
2- Etanchéité	1 392.50
3- Menuiserie aluminium	6 500.00
4- Mur à ossature bois	3 962.50
5- Plâtrerie peinture	10 679.00
6- Electricité chauffage	2 700.00
7- Plomberie	2 200.00
8- Revêtement de sol	5 077.00
Total	42 640.50

A cette estimation de travaux, il convient d'ajouter les honoraires de l'architecte et le montant du contrôle technique, soit :

Montant estimatif des travaux :	42 640.50 € HT
Honoraires architecte :	6 084.00 € HT
Contrôle technique :	1 050.00 € HT
Total :	49 774.50 € HT soit 59 729.40 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'avant-projet sommaire et l'estimatif de la dépense tel que présenté ci-dessus. Ils autorisent le Maire à signer les contrats de maîtrise d'œuvre avec Virginie DEVAUX et de contrôle technique avec APAVE. Ils autorisent le lancement de la procédure de consultation selon un mode adapté au montant du projet.

Un compte-rendu de décision sera présenté au conseil.

Information Eclairage public chemin du stade

Le conseil municipal est informé qu'une consultation a eu lieu pour les travaux d'éclairage public chemin du stade (voie de la résidence adaptée) et que 3 entreprises ont répondu.

L'entreprise VIGILEC est retenue pour un montant de 13 393.15 € HT.

Demandes subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la possibilité de solliciter, auprès des parlementaires, des aides exceptionnelles.

Il propose de solliciter Mme Patricia BORDAS, Sénatrice de la Corrèze pour l'acquisition du matériel d'entretien

Mme Bernadette BOURZAI, Sénatrice de la Corrèze pour l'éclairage public

Mme Sophie DESSUS, Députée de la Corrèze pour l'aménagement du local commercial

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

Subventions 2014 aux associations

Monsieur Bernard GOURINEL ne prend part ni au débat ni au vote des subventions attribuées aux JMF et à Chamboulive Animations

Madame Annie GAUVREAU ne prend part ni au débat ni au vote de la subvention attribuée à Chamboulive Animations

Le vote des subventions 2014 aux associations est approuvé à l'unanimité comme suit :

Association	Montant 2014
Chamboulive Animations	2 500.00
ADOT 19	100.00
Amicale Pompiers de Chamboulive	800.00
ANACR Chamboulive	150.00
Association Parents d'Elèves	1 700.00
Bibliothèque Départementale de Prêt	100.00
C.A.C.	3 300.00
Club Amitiés d'Automne (sub annuelle)	680.00
Club Amitiés d'Automne (sub except.)	250.00
Cochonnet chamboulois	400.00
Comice agricole cantonal	125.00
Comité des fêtes du Puy Grand (Foulées)	400.00
Coopérative scolaire	400.00
Coquelicote	100.00
Corrèze Loisirs verts	500.00
PEP	100.00
Cyclo club de Chamboulive	800.00
EHPAD de Chamboulive (animation)	610.00
FAL de la Corrèze (Lire et faire Lire)	150.00
FNACA de Chamboulive	100.00
Foyer collège de Seilhac	200.00
Gaîté chambouloise	300.00
ICA canton de Seilhac	790.80
JMF Chamboulive	500.00
Jumelage Hilpolstein	100.00
Lemouzi	50.00

Lost In Tradition	200.00
Mutuelle Nationale Territoriale	50.00
Prévention routière	50.00
Secours populaire	50.00
Société de chasse de Chamboulive	500.00
Tennis de Table (Entente Basses Monédières)	800.00
Tour du Limousin	100.00
USEP de la Corrèze	50.00

Dénomination route desservant la résidence adaptée

Après en avoir délibéré à l'unanimité, la route desservant la résidence adaptée (Vilaret d'or pour personnes âgées et/ou handicapées) est dénommée : « Route des Bernardies ».

Saison estivale 2014 : mode de gestion de la buvette

Les membres du conseil sont informés des faits de vandalisme qui se sont récemment produits au camping (démantèlement de l'ensemble des câbles sur les sanitaires et compteurs). Il conviendra donc de faire très rapidement un point sur les travaux à effectuer.

Puis Monsieur le Maire rappelle aux élus la décision prise lors du dernier conseil municipal de ne pas rouvrir le camping la saison estivale 2014 vu l'obsolescence des locaux.

Il rappelle toutefois que la buvette située non loin de l'étang de baignade faisait partie, avec le camping, de la délégation de gestion et qu'il conviendrait d'envisager l'ouverture de ce service utile aux usagers de la baignade.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil approuvent cette nécessité et décident d'autoriser, sous la forme d'une occupation temporaire du domaine public l'exploitation de cette buvette pour la saison 2014.

Ils autorisent le Maire à fixer la redevance à intervenir et à signer la convention en découlant.

Déplacement chemin à Gourdon

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande émanant de Monsieur et Madame DUMORTIER sollicitant l'autorisation de déplacer le chemin communal qui traverse actuellement leur propriété le long des parcelles AI 29, 30, 31, 32, 33, 34, 41, 42. Le chemin serait déplacé sur leur propriété le long des parcelles AI 25 et 26 (plan ci-joint).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres décident de donner une suite favorable à la demande de Monsieur et Madame DUMORTIER, ils chargent le Maire de mettre en œuvre la procédure réglementaire d'enquête publique qui sera réalisée par Monsieur Jacques MENOT.

Les conclusions de l'enquête feront l'objet d'une nouvelle délibération.

Surveillance de la baignade

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est fort probable que Monsieur MEINIAR, surveillant de baignade l'an dernier, accepte de revenir effectuer les mêmes fonctions cette année selon les mêmes conditions (convention Profession Sport).

Les membres approuvent cette reconduction de convention.

Acquisition jeux enfants

Le choix effectué par la commission ad hoc est présenté au conseil qui approuve à l'unanimité l'acquisition des jeux pour un montant de 5084.00 € TTC et de 9 bancs pour un montant de 2353.00 € TTC.

Les jeux seront installés dans la partie herbeuse vers la fontaine.

Recensement de la population de Chamboulive

Les membres du conseil sont informés que le prochain recensement de la population aura lieu en 2015.

Il convient d'ores-et-déjà de nommer le coordonnateur communal qui aura en charge le suivi de l'ensemble de l'opération (aidé en cela par les agents recenseurs au nombre de 3 et le service administratif de la mairie).

Bernard GOURINEL est désigné coordonnateur communal du recensement de la population.

TIG

Les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité l'accueil d'une personne proposée dans le cadre des travaux d'intérêt général (130h).

Présentation Tulle Agglo

Mme Betty DESSINE, conseillère communautaire avec M. Jean-Luc RONDEAU, rappelle succinctement aux membres de l'assemblée les orientations et compétences de Tulle Agglo (document ci-joint).

Présentation SIAV

M. Bernard GOURINEL, délégué au SIAV avec M. Jean-Luc RONDEAU, informe les membres du conseil que la réunion d'installation du nouveau comité syndical du SIAV s'est tenu la veille. Un nouveau Président a été élu : M. Jean-Pierre BERNARDIE (Maire de Dampniat) et parmi les vice-présidents élus, lui-même a été désigné.

Questions diverses

Décision est prise de changer un poteau incendie au Coudert, le montant de la dépense s'élève pour la mairie à 1080 € TTC.

A l'occasion de la journée de la Résistance (27 mai), une visite sur les lieux du parachutage à la Buge est organisée pour les enfants de l'école.

Départ de la mairie à 13h45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le Maire,

Noël MARTINIE.

